

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 08570 Numéro SIREN : 420 568 727 Nom ou dénomination : 3 L

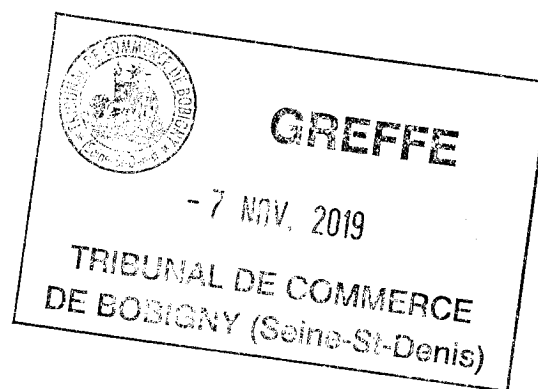
Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 22945

3L

168 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 93100 MONTREUIL

22945

3L



Bilan et Compte de Résultat

Bilan et Compte de Résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	28 800		28 800	2,59	28 800	2,57
Constructions	115 200	7 349	107 851	9,69	107 851	9,99
Installations techniques, matériel & outillage industriels	7 932	7 932				
Autres immobilisations corporelles	9 308	4 262	5 046	0,45	96 444	6,94
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	204 514		204 514	18,38	54 511	5,05
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 520		1 520	0,14	1 520	0,14
TOTAL (I)	367 274	19 544	347 730	31,25	289 126	25,79
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	481 307		481 307	43,25	420 539	38,97
Avances & acomptes versés sur commandes	800		800	0,07		
Clients et comptes rattachés	94 946	82 992	11 953	1,07	54 967	5,09
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	9 256		9 256	0,83	6 600	0,61
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	13 155		13 155	1,18	12 540	1,15
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	17,97	290 000	26,87
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	48 701		48 701	4,38	1 600	0,15
Charges constatées d'avance					3 768	0,35
TOTAL (II)	848 165	82 992	765 173	68,75	790 013	73,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 215 439	102 536	1 112 903	100,00	1 079 139	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 453 155)		453 155	40,72	453 155	41,99
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale		45 315	4,07	45 315	4,20
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		467 524	42,01	437 159	40,51
Résultat de l'exercice		80 613	7,24	30 365	2,81
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (I)		1 046 608	94,04	965 994	89,52
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires				41 786	3,87
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers		16 558	1,49	14 628	1,36
. Associés					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 134	1,81	34 286	3,18
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices		18 274	1,64	2 572	0,24
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		11 329	1,02	19 872	1,84
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
TOTAL (IV)		66 295	5,96	113 145	10,48
TOTAL PASSIF (I à V)	(V)	1 112 903	100,00	1 079 139	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	199 607		199 607	57,93			199 607		N/S	
Production vendue biens										
Production vendue services	144 930		144 930	42,07	151 078	100,00	-6 148		-4,06	
Chiffres d'Affaires Nets	344 537		344 537	100,00	151 078	100,00	193 459		128,05	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			13 295	3,86			13 295		N/S	
Autres produits			271	0,08	14	0,01	257		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			358 103	103,94	151 092	100,01	207 011		137,01	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)			93 393	27,11			93 393		N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			101 669	29,51	70 856	46,90	30 813		43,49	
Impôts, taxes et versements assimilés			10 607	3,08	13 815	9,14	-3 208		-23,21	
Salaires et traitements										
Charges sociales					1 698	1,12	-1 698		-100,00	
Dotations aux amortissements sur immobilisations					8 216	5,44	-8 216		-100,00	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			41 496	12,04	23 691	15,68	17 805		75,16	
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			12	0,00	8	0,01	4		50,00	
Total des charges d'exploitation (II)			247 177	71,74	118 284	78,29	128 893		108,97	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			110 926	32,20	32 808	21,72	78 118		238,11	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			882	0,26	44	0,03	838		N/S	
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			-1 210	-0,34	2 872	1,90	-4 082		-142,12	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			-328	-0,09	2 916	1,93	-3 244		-111,24	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			487	0,14			487		N/S	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			487	0,14			487		N/S	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-814	-0,23	2 916	1,93	-3 730		-127,90	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			110 111	31,96	35 724	23,65	74 387		208,23	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion										
Produits exceptionnels sur opérations en capital										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (VII)										
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion										
Charges exceptionnelles sur opérations en capital										
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)							
Participation des salariés (IX)		29 498	8,56	5 359	3,55	24 139	450,44
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)		357 775	103,84	154 008	101,94	203 767	132,31
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		277 162	80,44	123 643	81,84	153 519	124,16
RÉSULTAT NET		80 613	23,40	30 365	20,10	50 248	165,48
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

3L

Annexes

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 112 902,89 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 80 613,44 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	de 10 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	28 800		
Constructions sur sol propre	115 200		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 932		
Autres installations, agencements, aménagements	112 080		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 100		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	266 112		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	54 511		150 002
Prêts et autres immobilisations financières	1 520		
TOTAL	56 031		150 002
TOTAL GENERAL	322 144		150 002

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			28 800	
Constructions sur sol propre			115 200	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			7 932	
Autres installations, agencements, aménagements		104 872	7 208	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			2 100	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		104 872	161 240	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			204 514	
Prêts et autres immobilisations financières			1 520	
TOTAL			206 034	
TOTAL GENERAL		104 872	367 274	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	7 349			7 349
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 932			7 932
Installations générales, agencements divers	15 637		13 474	2 163
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 100			2 100
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	33 018		13 474	19 544
TOTAL GENERAL	33 018		13 474	19 544

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

	PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
	Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL Provisions réglementées				
	Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
	TOTAL Provisions				
	Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	41 496	41 496		82 992
	TOTAL Dépréciations	41 496	41 496		82 992
	TOTAL GENERAL	41 496	41 496		82 992
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		41 496		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 520		1 520
Clients douteux ou litigieux	93 775	93 775	
Autres créances clients	1 171	1 171	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	22 411	22 411	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	118 877	117 357	1 520
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	16 558	16 558		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 134	20 134		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	18 274	18 274		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	11 329	11 329		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	66 295	66 295		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	10 740
TOTAL	10 740

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	29 725	15,24
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	29 725	15,24

Ventilation du chiffre d'affaires net

	Répartition par secteur d'activité	Montant
	Ventes de marchandises	199 607
	Ventes de produits finis	
	Prestations de services	144 930
	TOTAL	344 537

	Répartition par marché géographique	Montant
France		344 537
Etranger		
	TOTAL	344 537

Compte certifié conforme
LEPAGE Jean Luc



3 L
Société par actions simplifiée
au capital de 453.154,70 euros
Siège social : 168 Avenue du Président Wilson
93100 MONTREUIL
420 568 727 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019
--

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **80.613,44 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	80.613,44 euros
- Report à nouveau <u>créditeur</u>	374.667,17 euros

- Solde	455.280,61 euros
- Affectation au compte « Autres Réserves »	400.000,00 euros

- Nouveau Report à nouveau <u>créditeur</u>	55.280,61 euros

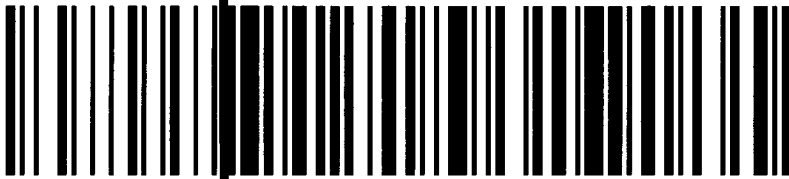
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président





Identifiant sépareteur 1930178265121

Type de document Lettre d'accompagnement du bilan

Dénomination SAS 3 L

N° Identification **420568727**

N° de gestion **2012B08570**

Dépôt N° **22945**

Dépôt du 07/11/2019

Millésime de clôture **2018**

Description:

Sépareteur généré par MCL - Mlle MACE Christel

Ajout du tampon Non

Centralisation Non

Dépôt coffre-fort Non

Traitement d'OCR Non

Sépareteur Geide édité le 07/11/2019 16:45:06

Le 30 octobre 2019

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
BOBIGNY**

1/13 Rue Michel de l'Hospital
93008 BOBIGNY cedex

Objet : Dépôt des comptes annuels

Société 3 L : RCS BOBIGNY 420 568 727

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, concernant le dossier visé en objet, différents documents, à savoir :

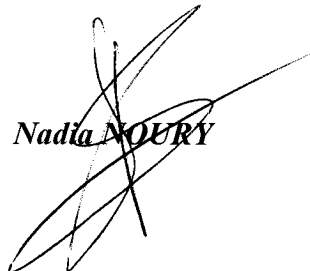
- un exemplaire des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- un exemplaire de l'affectation du résultat de l'exercice,
- et un chèque d'un montant de **48,33** euros.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir directement, à l'adresse ci-dessous, le récépissé de dépôt de ces documents ainsi que la facture y afférente.

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Nadia NOURY



Greffé du Tribunal de Commerce de BOBIGNY

1-13 RUE MICHEL DE L'HOSPITAL

93008 BOBIGNY CEDEX
www.infogreffe.fr

Numéro d'identification : 420 568 727

Exercice au : 31/12/2018

Forme juridique : Société par actions simplifiée

516183 95 94
1/ 1 1



9301 / 2012 B 08570 / 420 568 727 / Rel 01

3 L

168 AVE DU PRESIDENT WILSON
93100 MONTREUIL

Nos références: REL 01 / 2012 B 08570

Références à rappeler dans toutes correspondances

BOBIGNY, le 07 octobre 2019

Rappel de l'obligation de dépôt des documents comptables annuels

Madame, Monsieur,

Votre société, dont vous êtes le représentant légal, n'a pas déposé ses documents comptables annuels, relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018 et ne respecte pas ainsi les dispositions de l'article L.232-23 du code de commerce, lesquelles prévoient que :

Toute société par actions est tenue de déposer, au greffe du tribunal de commerce, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque ce dépôt est effectué par voie électronique, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés :

- Les comptes annuels (bilan actif / passif, compte de résultat et annexes),
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, éventuellement complété de leurs observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui ont été soumis à cette dernière (sauf cas de dispense propre aux sociétés par action simplifiée),
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée,
- La résolution d'affectation votée,
- Le cas échéant, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport du conseil de surveillance.

N.B : Pièces à fournir en un seul exemplaire

En cas de refus d'approbation des comptes annuels, une copie de la délibération de l'assemblée doit être déposée au greffe dans le même délai.

Ce dépôt n'ayant pas été effectué à ce jour, je vous prie de bien vouloir m'adresser, dès réception de la présente, un seul exemplaire des documents ci-dessus énumérés, certifiés conformes et signés en original par le représentant légal, accompagnés de la somme de 48,33 EUR en règlement des frais de publicité légale par chèque bancaire à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en rappelant les références figurant sur la présente.

Toute infraction à l'obligation de dépôt est passible pour le représentant légal d'une amende de 1.500 Euros, pouvant être portée à 3.000 euros en cas de récidive. Par ailleurs aux termes de l'article L.611-2 II du code de commerce, le Président du Tribunal de Commerce peut adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte qu'il détermine et dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor Public.

Enfin, la société commerciale qui s'abstient de déposer ses comptes au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit.

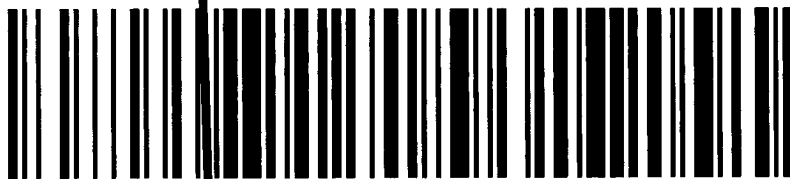
Veuillez, Madame, Monsieur, recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Le Greffier,

Il est indispensable de déposer des documents parfaitement lisibles, en présentant d'abord les comptes annuels (mentionnant sur la première page la dénomination complète, le siège social et le numéro d'identification de la société) puis les pièces annexes. Les documents déposés ne doivent comporter ni agrafe ni autre attache

Toute réponse à la présente lettre doit être formulée par écrit.

Effectuez le dépôt des documents comptables annuels au greffe par Internet et payez par carte bancaire sur "www.infogreffe.fr"



Identifiant séparateur 1930178265122

Type de document Dépôt des comptes

Dénomination SAS DHONT

N° Identification **815353768**

N° de gestion **2015B10355**

Dépôt N° **22946**

Dépôt du 07/11/2019

Millésime de clôture **2019**

Description:

Séparateur généré par MCL - Mlle MACE Christel

Ajout du tampon Oui

Centralisation Oui

Dépôt coffre-fort Non

Traitement d'OCR Non

Séparateur Geide édité le 07/11/2019 16:45:06

SOCIETE DHONT

63 Avenue de la Résistance

93340 LE RAINCY

22 946



COMPTES ANNUELS

compte certifié conforme

SECMER

85 Ave des Nations

BP 81042 VILLEPINTE

93420 VILLEPINTE

01 43 83 70 60

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 150	423	1 727		1 727	
	Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	33 276	9 096	24 180	8 877	15 303	172.39
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 153		2 153	2 105	48	2.27
	Total II	47 579	9 519	38 060	20 982	17 078	81.39
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	69 257		69 257	79 350	10 093	12.72
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	5 828		5 828	989	4 839	489.12
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	26 379		26 379	8 518	17 861	209.70
	Charges constatées d'avance (3)	1 432		1 432	1 391	40	2.89
	Total III	102 896		102 896	90 248	12 647	14.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		150 474	9 519	140 955	111 230	29 725	26.72

(1) Dont droit au bail 10 000

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2019 12	Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 000)	3 000	3 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	300	300		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	19 000		19 000	
	Report à nouveau	290	9 478	9 187	96.94
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 529	9 813	284	2.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	32 119	22 590	9 529	42.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	18 298		18 298	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	34 535	46 109	11 574	25.10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 928	32 358	1 570	4.85
	Dettes fiscales et sociales	22 075	10 173	11 902	116.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	108 836	88 640	20 196	22.78
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	140 955	111 230	29 725	26.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

108 836 88 640

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	235 399		235 399	224 264		11 135	4.97
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	235 399		235 399	224 264		11 135	4.97
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			100	2		99	NS
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			235 499	224 265		11 234	5.01
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			168 507	193 426		24 920	12.88
Variation de stock (marchandises)			10 093	14 028		24 121	171.95
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			22 212	26 595		4 383	16.48
Impôts, taxes et versements assimilés			1 789	1 054		735	69.79
Salaires et traitement			12 101	1 550		10 550	680.53
Charges sociales			4 466	568		3 898	686.06
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 270	3 107		1 163	37.43
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			31	3		27	851.09
Total des Charges d'exploitation (II)			223 468	212 276		11 192	5.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			12 031	11 989		41	0.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/01/2019	12	31/01/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		788		446	342	76.65
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		788		446	342	76.65
2. Résultat financier (V-VI)		788		446	342	76.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		11 243		11 544	301	2.60
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15			15	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		15			15	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		15			15	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		1 699		1 731	32	1.85
Total des produits (I+II+III+V+VII)		235 499		224 265	11 234	5.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		225 970		214 453	11 517	5.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		9 529		9 813	284	2.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SECMER

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 350		1 800
Installations générales agencements aménagements divers	12 735		
Matériel de transport			19 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 041		
TOTAL	13 776		19 500
Prêts, autres immobilisations financières	2 105		48
TOTAL	2 105		48
TOTAL GENERAL	26 231		21 348

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 150	12 150
Installations générales agencements aménagements divers			12 735	12 735
Matériel de transport			19 500	19 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 041	1 041
TOTAL			33 276	33 276
Prêts, autres immobilisations financières			2 153	2 153
TOTAL			2 153	2 153
TOTAL GENERAL			47 579	47 579

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	350	73		423
Installations générales agencements aménagements divers	4 197	2 549		6 746
Matériel de transport		1 309		1 309
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	702	339		1 041
TOTAL	4 899	4 197		9 096
TOTAL GENERAL	5 249	4 270		9 519

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	73				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 549				
Matériel de transport	1 309				
Matériel de bureau informatique mobilier		339			
TOTAL	3 858	339			
TOTAL GENERAL	3 931	339			

Etat des provisions

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 153	2 153	
Taxe sur la valeur ajoutée	418	418	
Débiteurs divers	5 410	5 410	
Charges constatées d'avance	1 432	1 432	
TOTAL	9 412	9 412	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	18 298	18 298		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 928	33 928		
Personnel et comptes rattachés	9 000	9 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 330	3 330		
Impôts sur les bénéfices	1 699	1 699		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 912	7 912		
Autres impôts taxes et assimilés	134	134		
Groupe et associés	34 535	34 535		
TOTAL	108 836	108 836		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 022			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 724			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 410
Total	5 410

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 259
Dettes fiscales et sociales	12 406
Total	18 665

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 432
Total	1 432

DHONT
Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 63 rue de la Résistance
93340 LE RAINCY

815 353 768 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 JUILLET 2019

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 janvier 2019**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **9.529,10 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	9.529,10 euros
- Report à nouveau <u>crédeur</u>	290,19 euros

- Solde	9.819,29 euros
- Affectation au compte « Autres Réserves »	9.000,00 euros

- Nouveau Report à nouveau <u>crédeur</u>	819,29 euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des deux derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 juillet 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président





Identifiant séparateur 930178265123

Type de document Lettre d'accompagnement du bilan

Dénomination SAS DHONT

N° Identification 815353768

N° de gestion 2015B10355

Dépôt N° 22946

Dépôt du 07/11/2019

Millésime de clôture 2019

Description:

Séparateur généré par MCL - Mlle MACE Christel

Ajout du tampon Non

Centralisation Non

Dépôt coffre-fort Non

Traitement d'OCR Non

Séparateur Geide édité le 07/11/2019 16:45:07

Le 4 novembre 2019

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY**

1/13 rue Michel de l'Hospital
93008 BOBIGNY CEDEX

Objet : Dépôt des comptes annuels
Société DHONT – RCS 815 353 768

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt des comptes annuels
arrétés au 31 janvier 2019, concernant le dossier visé en objet, différents documents, à
savoir :

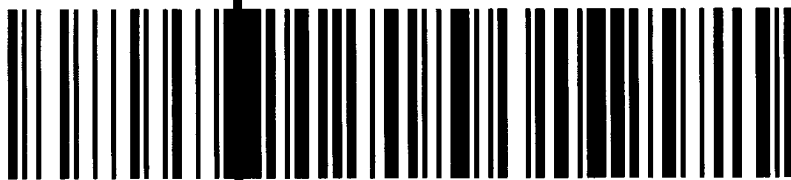
- un exemplaire des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- un exemplaire de l'affectation du résultat de l'exercice,
- et un chèque d'un montant de 45,73 euros.

**Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir directement, à l'adresse ci-
dessous, le récépissé de dépôt de ces documents ainsi que la facture y afférente.**

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations
distinguées.


Nadia NOURY



Identifiant séparateur	1930178265124
Type de document	Dépôt des comptes
Dénomination	SARL SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL SSED
N° Identification	662015130
N° de gestion	1987B10391
Dépôt N°	22947
Dépôt du	07/11/2019
Millésime de clôture	2018
Description:	

Séparateur généré par	MCL - Mlle MACE Christel
-----------------------	--------------------------

Ajout du tampon	Oui
Centralisation	Oui
Dépôt coffre-fort	Non
Traitement d'OCR	Non

Séparateur Geide édité le	07/11/2019 16:45:07
---------------------------	---------------------

22947

**SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE
DIESEL**

Numéro SIRET : 66201513000021
Code APE : 4520A

54 rue des Ecoles
93300 AUBERVILLIERS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018



Sommaire

Bilan et Compte de Résultat	2
Annexes	7
Liasse Fiscale	22

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Bilan et Compte de Résultat

Bilan et Compte de Résultat

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	12 889		12 889	5,73	12 889	5,92
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	32 668	31 424	1 244	0,55	1 544	0,71
Autres immobilisations corporelles	35 336	33 885	1 451	0,64	2 373	1,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	17 250		17 250	7,66	17 250	7,92
TOTAL (I)	98 144	65 309	32 834	14,59	34 057	15,64
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	99 914		99 914	44,40	84 512	38,80
Avances & acomptes versés sur commandes					239	0,11
Clients et comptes rattachés	57 569		57 569	25,58	42 697	19,60
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 679		3 679	1,63	1 357	0,62
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 194		4 194	1,86	3 277	1,50
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 852		7 852	3,49	4 859	2,23
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	192		192	0,09	192	0,09
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	14 783		14 783	6,57	42 865	19,68
Charges constatées d'avance	4 035		4 035	1,79	3 739	1,72
TOTAL (II)	192 218		192 218	85,41	183 737	84,36
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	290 361	65 309	225 052	100,00	217 793	100,00

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 30 490)	30 490	13,55	30 490	14,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 049	1,35	3 049	1,40
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			167 715	77,01
Report à nouveau	136 174	60,51		
Résultat de l'exercice	-13 353	-5,92	-31 541	-14,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	106	0,05	44	0,02
TOTAL(I)	156 466	69,52	169 757	77,94
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 504	0,67		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	11 839	5,26	508	0,23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 888	10,17	22 222	10,20
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 565	0,70	754	0,35
. Organismes sociaux	9 929	4,41	15 448	7,09
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 112	3,16	7 509	3,45
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 910	0,85		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 839	5,26	1 596	0,73
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	68 587	30,48	48 037	22,06
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	225 052	100,00	217 793	100,00

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	242 032		242 032	64,52	231 635	66,81	10 397	4,49	
Production vendue biens									
Production vendue services	133 070		133 070	35,48	115 053	33,19	18 017	15,66	
Chiffres d'Affaires Nets	375 103		375 103	100,00	346 688	100,00	28 415	8,20	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 000	0,27	2 000	0,58	-1 000	-49,99	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			4	0,00	20	0,01	-16	-79,99	
Total des produits d'exploitation (I)			376 107	100,27	348 709	100,58	27 398	7,86	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			110 172	29,37	97 644	28,16	12 528	12,83	
Variation de stock (marchandises)			-15 402	-4,10	-14 000	-4,03	-1 402	-10,00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 315	0,62	3 111	0,90	-796	-25,58	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			136 625	36,42	146 107	42,14	-9 482	-6,48	
Impôts, taxes et versements assimilés			10 028	2,67	7 625	2,20	2 403	31,51	
Salaires et traitements			107 727	28,72	98 931	28,54	8 796	8,89	
Charges sociales			36 663	9,77	35 422	10,22	1 241	3,50	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 222	0,33	1 110	0,32	112	10,09	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			11	0,00	3 656	1,05	-3 645	-99,69	
Total des charges d'exploitation (II)			389 360	103,80	379 606	109,50	9 754	2,57	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-13 253	-3,52	-30 897	-8,90	17 644	57,11	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			3	0,00			3	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			3	0,00			3	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			3	0,00			3	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-13 250	-3,52	-30 897	-8,90	17 647	57,12	

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41	0,01	124	0,04	-83	-66,93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			476	0,14	-476	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	63	0,02	44	0,01	19	43,18
Total des charges exceptionnelles (VIII)	103	0,03	643	0,19	-540	-83,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-103	-0,02	-643	-0,18	540	83,98
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	376 110	100,27	348 709	100,58	27 401	7,86
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	389 463	103,83	380 250	109,68	9 213	2,42
RÉSULTAT NET	-13 353	-3,55	-31 541	-9,09	18 188	57,66
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Annexes

Annexes

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL **ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 225 052,26 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -13 353,36 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Intérêts immobilisés
- Intérêts sur éléments de l'actif
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le R.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	12 889		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	32 668		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	24 104		
Autres install., agencements, aménagements	6 614		
Matériel de transport	4 618		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	68 004		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	17 250		
TOTAL	17 250		
TOTAL GENERAL	98 144		

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des Immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			12 889	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions			32 668	
Install. techniques, matériel, outillages industriels			24 104	
Autres install., agencements, aménagements			6 614	
Matériel de transport			4 618	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			68 004	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			17 250	
TOTAL			17 250	
TOTAL GENERAL			98 144	

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	31 124	300		31 424
Installations, agencements divers	23 751	145		23 896
Matériel de transport	5 539	250		5 789
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 673	527		4 200
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	64 087	1 222		65 309
TOTAL GENERAL	64 087	1 222		65 309

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. générales, agencements, constructions					
Install. techniques, matériel, outill. industriels	300				
Installations, agencements divers	145				
Matériel de transport	250				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	527				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 222				
TOTAL GENERAL	1 222				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	44	63		106
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	44	63		106
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	44	63		106
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	45 730	45 730	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	4 194	4 194	
- T.V.A.	7 852	7 852	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	4 035	4 035	
TOTAL GENERAL	61 811	61 811	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 209	19 209		
Personnel et comptes rattachés	1 565	1 565		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 929	9 929		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	7 112	7 112		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 910	1 910		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	11 839	11 839		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	51 564	51 564		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	11 839
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	11 839

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 811
Dettes fiscales et sociales	1 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	3 720

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4 035	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	4 035	

Commentaires:
Rien à signaler.

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts soc. composant le capital au début de l'exercice	2 000	15,24
Actions / parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions / parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts soc. composant le capital en fin d'exercice	2 000	15,24

Commentaires:
Valeur nominale des actions : 15.2449

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarie	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	4	

Commentaires:
 Pas de variations.

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	30 490	30 490	30 490	30 490	30 490
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	375 103	346 688	381 036	431 208	387 966
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-12 069	-30 387	3 859	8 153	8 544
c) Impôt sur les bénéfices			28	283	34
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-12 069	-30 387	3 831	7 870	8 510
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-13 353	-31 541	3 365	6 496	5 656
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	107 727	98 931	100 532	123 331	98 821
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	36 663	35 422	36 976	49 193	36 253

Observations complémentaires

**SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL
ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

9 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise :		54 rue des Ecoles 93300 AUBERVILLIERS		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		6 6 2 0 1 5 1 3 0 0 0 0 2 1					
		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	12 889	AI		12 889	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	32 668	AS	31 424	1 244	
	Autres immobilisations corporelles	AT	35 336	AU	33 885	1 451	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	17 250	BI		17 250	
	TOTAL (II)	BJ	98 144	BK	65 309	32 834	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT	99 914	BU		99 914	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	57 569	BY		57 569	
Autres créances (3)		BZ	15 725	CA		15 725	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	192	CE		192	
CHÉANCES	Disponibilités	CF	14 783	CG		14 783	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 035	CI		4 035	
	TOTAL (III)	CJ	192 218	CK		192 218	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	290 361	1A	65 309	225 052	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :						
	Clause de réserve de propriété :						
	Immobilisations :						
Stocks :							
Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 116 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL		Néant	☐
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 490...)	DA	30 490		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 049		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	136 174		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(13 353)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	106		
TOTAL (II)		DL	156 466		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 504		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW	11 839		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 888		
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 516		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	11 839			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	68 587		
Écarts de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	225 052		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	68 587			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH	1 504			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	242 032	FB		FC	242 032	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	133 070	FH		FI	133 070	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	375 103	FK		FL	375 103	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	376 107	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	110 172	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(15 402)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 315	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	136 625	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	10 028	
	Salaires et traitements *					FY	107 727	
	Charges sociales (10)					FZ	36 663	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 222
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Sur risques et charges : dotations aux provisions					GC	
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	11
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	389 360
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	(13 253)	
	Perte supposée ou bénéfice transféré *					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	3	
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	3	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	3	
						GW	(13 250)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général de l'impôt

Désignation de l'entreprise		SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL		Néant ☐ *
				Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE 41
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG 63
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH 103
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI (103)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ
Impôts sur les bénéfices *				HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL 376 110
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM 389 463
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN (13 353)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	— Crédit-bail mobilier *		HP
		— Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IIIX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N
contravention		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
amort dérogatoire		41	63	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

(Ne pas rayer le contenu des cases)*

Désignation de l'entreprise		SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I						CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II						KD	12 889	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2				KP		KQ		KR		
							KS	32 668	KT		KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3				KV	24 104	KW		KX		
							KY	6 614	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles						LB	4 618	LC		LD		
							LE		LF		LG		
	Matériel de transport *						LH		LI		LJ		
							LK		LL		LM		
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LN	68 004	LO		LP		
Emballages récupérables et divers *													
Immobilisations corporelles en cours													
Avances et acomptes													
TOTAL III													
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
	Autres participations							8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés							IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières							IT	17 250	IU		IV	
	TOTAL IV						LQ	17 250	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	98 144	ØH		ØJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2		5			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	12 889		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
			IT		MJ		MK	32 668	ML	32 668	
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencs, aménagements divers	IU		MM		MN	24 104	MO	24 104
			Matériel de transport	IV		MP		MQ	6 614	MR	6 614
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	4 618	MU	4 618	
			Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
			NC		ND		NE		NF		
	Avances et acomptes		NG		NH		NI	68 004		68 004	
NY											
TOTAL III		IZ		ØU		M7		ØW			
		ØX		ØY		ØZ					
Autres participations		ØV		2B		2C		2D			
		ØW		2E		2F	17 250	2G	17 250		
Autres titres immobilisés		ØX		2F		2G		2H			
		ØY		2H		2I	17 250	2J	17 250		
Prêts et autres immobilisations financières		ØZ		2J		2K		2L			
		ØA		2L		2M	98 144	ØM	98 144		
TOTAL IV		ØB		ØL		ØN		ØO			
		ØC		ØM		ØP		ØQ			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØD		ØN		ØQ		ØR			
		ØE		ØO		ØS		ØT			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	31 124	QA	300	QB		QC	31 424
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	23 751	QE	145	QF		QG	23 896
	Matériel de transport	QH	5 539	QI	250	QJ		QK	5 789
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 673	QM	527	QN		QO	4 200
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	64 087	QV	1 222	QW		QX	65 309
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	64 087	ØP	1 222	ØQ		ØR	65 309

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	M7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	63 U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	63 X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	63 NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	63	Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ	63

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL				Néant ☐			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	44	TM	63	TN		TO	106
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prix d'installation (art. 39 quinquies du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z	44	TS	63	TT		TU	106	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { incorporelles corporelles titres mis en équivalence titres de participation autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	44	UB	63	UC		UD	106	
Dont dotations et reprises	— d'exploitation		UE		UF				
	— financières		UG		UH				
	— exceptionnelles		UJ	63	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2019

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
		17 250	17 250	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	57 569	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 194
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 852
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 679	
	Charges constatées d'avance	VS	4 035	
	TOTAUX		VT	94 579
		VU	77 329	
		VV	17 250	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 504	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 888	
Personnel et comptes rattachés		8C	1 565	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 929	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 112	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 910	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 839	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	56 747	
		VZ	56 747	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

BAGE Experts-comptables Janvier 2018

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant ☐ *

Exercice clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IS)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				XE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX				XW	41	
	Amendes et pénalités	WJ	41	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										17	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *											WQ	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)											SU	
Zones d'entreprises * (activité exonérée)											SW	
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)											SX	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro											M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
TOTAL I											WR	41

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WS	13 353					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WT						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV						
		- imposées au taux de 0 %									WH						
		- imposées au taux de 19 %									WP						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW						
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB						
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)											2A		XA				
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY						
	Majoration d'amortissement *										XD						
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en liquidation - art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF							
	Pôle de compétitivité - bons CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA									
	Zone franche urbaine (art. 44 octies)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC									
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)									PC							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déduction exceptionnelle pour investissement *											X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	Z1		XG	4 194
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2						
TOTAL II											XH	17 547					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :											XL		XJ	17 507			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *											ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN		XO	17 507			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018
Extension

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	34 694	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	34 694	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	17 507	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	52 201	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2018

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(31 541)		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
TOTAL I			ØF	(31 541)	Report à nouveau		ZG	(31 541)			
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(31 541)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	16 733			
	– Location, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	77 057			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 676			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	36 160			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	136 625			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	6 637			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	3 391			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	10 028				
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	73 002			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	45 197			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *						ØB	120 847			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides publiques ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES						
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7	8	9	10	11	12	13
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement pratiquée		+				
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 2 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

	Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL		Néant ☒ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe			
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	375 103	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	375 103	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 000	
Variation positive des stocks	OD	15 402	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	16 406	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	137 176	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs à l'exception des loyers et des redevances	OR	42 689	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	69 247	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	11	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	249 123	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	142 386	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	142 386	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	375 103	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4,00	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	
Date de cessation	HR	/ /	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	YP	4,00	
dont apprentis	YF	0,50	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

BAGE Experts-comptables Janvier 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de la C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLÔS LE 31122018

N° SIRET 6 6 2 0 1 5 1 3 0 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

ADRESSE (voie) 54 rue des Ecoles

CODE POSTAL 93300

VILLE AUBERVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CORRETTE Prénom(s) Jean-Michel

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1000

Naissance: Date 22/06/1967 N° Département 77 Commune CHELLES Pays

Adresse : N° 16 Voie RUE JEANNE D'ARC

Code Postal 93370 Commune MONTFERMEIL Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique CORRETTE Prénom(s) Stéphanie

Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 500

Naissance: Date 17/03/1992 N° Département 77 Commune Brou-Sur-Chantereine Pays

Adresse : N° 93 Voie Avenue Aristide Briand

Code Postal 77270 Commune VILLEPARISIS Pays FRANCE

SAGE Expert-comptable Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL



Extension 2

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) M Nom patronymique CORRETTE Prénom(s) Jérôme
 Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 500
 Naissance: Date 12/08/1996 N° Département 77 Commune Brou-Sur-Chanteraine Pays
 Adresse : N° 20 Voie Avenue Des Ormes
 Code Postal 93370 Commune MONTFERMEIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

6 6 2 0 1 5 1 3 0 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

ADRESSE (voie)

54 rue des Ecoles

CODE POSTAL

93300

VILLE

AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2018	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
SI PNE innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 206 D-2 (entreprises de transport maritime), cocher la case			
SI entreprises soumises au dépôt de la déclaration plus par pays, art. 206 D-2 (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case			
SI entreprises établies en France et appartenant à un groupe étranger, désignées pour le dépôt (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case			
SI autre société établie en France ou dans un pays de territoire soumise au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL 54 rue des Ecoles 93300 AUBERVILLIERS			
SIRET	6 6 2 0 1 5 1 3 0 0 0 0 2 1	Mél : expertise@montazeaud.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%	
		Bénéfice imposable à 28%	
		Déficit	
		17 507	
2 Plus-values		Bénéfice imposable à 15 %	
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
☐		☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche urbaine	
☐		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
☐		☐	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
		☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
☐		☐	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,1 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des liaisons fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET MONTAZEUD 12 rue Clairaut 75017 PARIS			
Tél: 0142284722		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 22/03/2019	
		Lieu: AUBERVILLIERS	
		Qualité et nom du signataire: Gérant	
		Signature: Michel CARELLI	
Tél:			

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065 bis-SD 2018			
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD									
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SC, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
		2	3	4	5	6	7	8	
Jean-Michel CORRETTE Gérant		1000							
16 RUE JEANNE D'ARC 93370 MONTFERMEIL									
Stéphanie CORRETTE		500							
93 Avenue Aristide Briand 77270 VILLEPARISIS									
Jérôme CORRETTE		500							
20 Avenue Des Cimes 93370 MONTFERMEIL									
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2018)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Adresse 54 rue des Ecoles 93300 AUBERVILLIERS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		435
Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		2 354
Total		2 789

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	2 789	- de l'exercice ..2018.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Michel CARELLI Gérant		À AUBERVILLIERS, le 22/03/2019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et N° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL 662015130	Néant		
Désignation et N° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiaire du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
	Crédit d'impôt	Montant	
CIC		4 194	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		69 896	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
	Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 490,00 Euros

Siège social :

54 rue des Ecoles
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S : BOBIGNY B 662 015 130

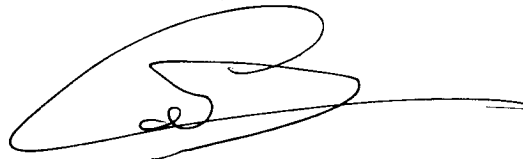
Rapport spécial du gérant sur les conventions
visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
Exercice clos le 31/12/2018

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux-dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La gérance



SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 490,00 Euros

Siège social :

54 rue des Ecoles
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S : BOBIGNY B 662 015 130

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

Résultat - Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte** de **-13 353,36** Euros. A ce résultat s'ajoutent le report à nouveau antérieur à hauteur de **136 173,81** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **122 820,45** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **122 820,45** Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 122 820,45 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte** de **-13 353,36** Euros. A ce résultat s'ajoutent le report à nouveau antérieur à hauteur de **136 173,81** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **122 820,45** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **122 820,45** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 122 820,45 Euros

Pour copie certifiée conforme

La gérance



SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

S.A.R.L. au capital de 30 490,00 Euros

Siège social :

54 rue des Ecoles
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S : BOBIGNY B 662 015 130

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **375 102,82** Euros contre **346 688,40** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services (à hauteur de 133 070,42 €) et de Ventes de marchandises (pour 242 032,40 €).

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **389 359,85** Euros pour l'exercice, contre **379 606,31** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **136 625,24** Euros au 31/12/2018 contre **146 107,45** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **10 027,53** Euros au 31/12/2018 contre **7 625,35** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **107 726,69** Euros au 31/12/2018 contre **98 931,44** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **36 663,12** Euros au 31/12/2018 et **35 422,03** Euros pour l'exercice précédent.
- Les cotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 222,15** Euros au 31/12/2018 contre **1 109,54** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **3,00** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-103,02** Euros au 31/12/2018, contre **-643,49** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-13 353,36** Euros contre une perte de **-31 540,97** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pas pris de participations.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris le contrôle d'aucunes sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **98 143,65** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **65 009,16** Euros, soit un montant net de **32 834,49** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **34 056,64** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **99 914,00** Euros, contre **84 512,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **88 268,77** Euros, contre **95 485,83** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **156 465,66** Euros, contre **169 756,52** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **68 586,60** Euros contre **48 036,89** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **376 106,51** Euros au 31/12/2018, contre **348 708,83** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **147 262,89** Euros, soit **60,84 %** pour l'exercice clos le 31/12/2018, contre **147 991,33** Euros, soit **63,89 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-13 253,34** Euros, contre **-30 897,48** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultat - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2018** fait ressortir une **perte** de **-13 353,36** Euros. A ce résultat s'ajoutent le report à nouveau antérieur à hauteur de **136 173,81** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **122 820,45** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 122 820,45 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à AUBERVILLIERS
Le 31/03/2019

La gérance



SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL

S.A.R.L. au capital de 30 490,00 Euros

Siège social :

54 rue des Ecoles
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S : BOBIGNY B 662 015 130

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019

Le 28/06/2019,
à 10H00,

Monsieur Jean-Michel CORRETTE, détenant 1000 parts sociales,
Madame Stéphanie CORRETTE, détenant 500 parts sociales,
Monsieur Jérôme CORRETTE, détenant 500 parts sociales,

associés de la société **SOCIETE SPECIALISTE ELECTRICITE DIESEL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établie une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean-Michel CORRETTE, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Quitus à la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **une perte de -13 353,36 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat - Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte de -13 353,36 Euros**. A ce résultat s'ajoutent le report à nouveau antérieur à hauteur de **136 173,81 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **122 820,45 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **122 820,45 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 122 820,45 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

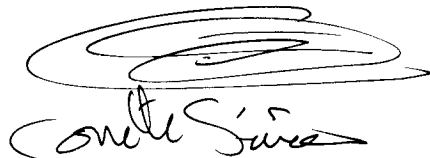
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



Concl. Sura